

DECLARATION DE CONFORMITE

EMC / LVD / ERP / RoHS

T'nB
PA de la Crau – Rue Nicolas Joseph Cugnot
13300 SALON DE PROVENCE
FRANCE

Téléphone : +33 (0)4 90 42 38 38
Télécopie : +33 (0)4 90 53 42 20
Site Internet : www.t-nb.com

Identification du produit :

- Nature : **Audio - Vidéo**
- Type : **CHARGEUR SANS FIL QI**
- Référence commerciale : **CHW01**
- Code article : **3303170076026**
- Autres informations :

Nous T'nB déclarons sous notre entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles et autres obligations fondamentales qui relèvent des directives **2014/30/CE** (CEM) et **2011/65/UE** (RoHS) :

EN 301489-1V1.9.2 (2011-09)

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques - Partie 1 : exigences techniques communes (V1.9.2)

EN 301489-3V1.4.1 (2002-08)

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services hertziens - Partie 3 : conditions spécifiques pour les dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz (V1.6.1)

EN 300330-1V1.7.1 (2010-02)

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Dispositifs à courte portée (SRD) - Équipements radioélectriques dans la bande de fréquences de 9 kHz à 25 MHz et systèmes à boucle d'induction de 9 kHz à 30 MHz - Partie 1 : caractéristiques techniques et méthodes d'essai (V1.8.1)

EN 300330-2V1.5.1 (2010-02)

Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Dispositifs à courte portée (SRD) - Équipements radioélectriques dans la bande de fréquences de 9 kHz à 25 MHz et systèmes à boucle d'induction de 9 kHz à 30 MHz - Partie 2 : norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE (V1.5.1)

EN 60950-1 : 2006 +A11 : 2009 +A1 : 2010 +A12 : 2011

Matériels de traitement de l'information - Sécurité - Partie 1 : exigences générales

Informations complémentaires :

- Organisme notifié consulté : -
- Numéro d'identification : -
- Procédures suivies (annexes) : -

Le 21/01/16 à Salon de Provence,
Par Monsieur **CHAMBON Anthony** – Responsable Qualité

